

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer au mot :

« reconstitution »,

le mot :

« constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.